



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 avril 2026

**Gaz renouvelables & bas carbone : une solution crédible de souveraineté,
de résilience et de décarbonation**

La France s'affirme comme le leader européen des gaz renouvelables et bas carbone, avec 15,6 TWh de capacités d'injection de biométhane installées fin 2025, soit l'équivalent de 2,5 réacteurs nucléaires. Elle répond ainsi aux enjeux de décarbonation, de souveraineté énergétique et de résilience. L'an dernier, la filière a enregistré un record de nouveaux projets. Sans visibilité de long terme sur les certificats de production de biogaz (CPB) au-delà de 2028, la dynamique engagée sera cassée, compromettant directement les investissements et l'atteinte des objectifs fixés par la PPE 3 à l'horizon 2030. Complémentaires de l'électricité et de la chaleur renouvelable, cette filière décarbone les bâtiments, l'industrie et la mobilité, tout en renforçant la flexibilité du système énergétique grâce aux capacités de stockage et aux infrastructures existantes.

« Dans un contexte de fortes tensions géopolitiques, les gaz renouvelables et bas carbone apportent une réponse concrète pour réduire la dépendance de la France au gaz fossile, limiter son exposition aux marchés internationaux, renforcer sa souveraineté énergétique et accroître la résilience de ses territoires. Cette production locale crée de la valeur dans les territoires, et la méthanisation génère aussi du digestat, qui réduit la dépendance des agriculteurs aux engrais chimiques fossiles importés, ainsi que du CO2 biogénique, utile à la décarbonation de l'industrie et à la production de carburants de synthèse. Mais sans trajectoire sur les certificats de production de biogaz au-delà de 2028, c'est toute la dynamique d'investissement de la filière qui est menacée, alors même que la PPE 3 a confirmé des objectifs ambitieux. La filière appelle donc le Gouvernement à publier, avant la mi-juillet 2026, le décret fixant une trajectoire CPB lisible, crédible et stable jusqu'en 2035 », a déclaré Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables, lors de la présentation à la presse de la 11e édition du Panorama des gaz renouvelables et bas carbone.

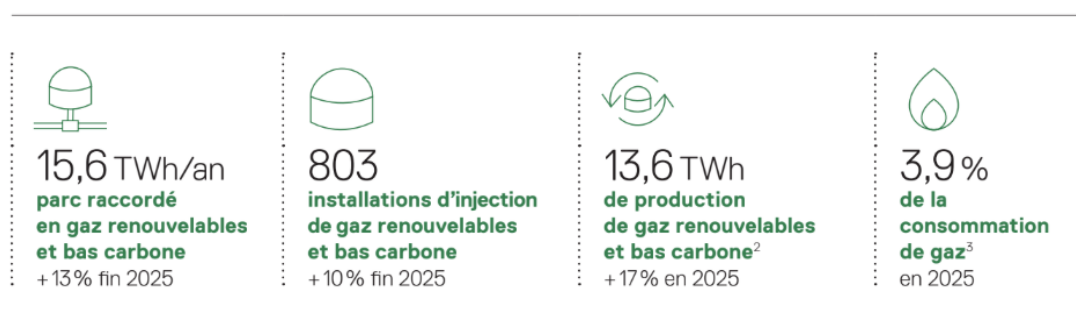
44 TWh en 2030 : une ambition confirmée, à condition d'en sécuriser les moyens

Complémentaires des autres énergies renouvelables, les gaz renouvelables et bas carbone ont un rôle clé dans la décarbonation du mix énergétique français. La nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) fixe un objectif de

44 TWh de biométhane injectés dans les réseaux à l’horizon 2030 et jusqu’à 82 TWh à l’horizon 2035. Ce cap confirme la capacité de la France à développer une énergie locale, décarbonée, stockable et pilotable, au service de la souveraineté énergétique et de la résilience du système énergétique. Encore faut-il donner à la filière les moyens de tenir cette trajectoire. Derrière les objectifs affichés, les projets ne pourront se concrétiser sans visibilité économique et réglementaire suffisante pour engager les investissements, sécuriser les financements et permettre aux porteurs de projets de passer à l’acte.

En 2025, la méthanisation confirme son changement d’échelle

La méthanisation constitue aujourd’hui le principal moteur du développement des gaz renouvelables. Elle valorise des déchets organiques, soutient l’activité agricole et produit du biométhane, du digestat et du CO2 biogénique, autant de co-produits utiles à la décarbonation. En 2025, la dynamique d’injection de biométhane s’est encore renforcée, avec 72 nouveaux sites mis en service, portant à 803 le nombre total d’installations raccordées aux réseaux gaziers. Le parc en service atteint 15,6 TWh par an de capacités installées, pour une production de 13,6 TWh en 2025, soit 3,9 % de la consommation de gaz en France. À ce socle s’ajoutent 19,2 TWh en file d’attente, portant le total des capacités enregistrées à 34,7 TWh/an.



CPB : sans visibilité long terme, la dynamique d’investissement sera cassée

L'entrée en vigueur des CPB au 1er janvier 2026 constitue une avancée, mais une trajectoire limitée à 2026-2028 ne permet pas de financer des projets qui s'amortissent sur plus de dix ans. L'absence de visibilité au-delà de 2028 bloque déjà les investissements. Depuis le recentrage du tarif d'achat, fin 2020, sur les installations de moins de 25 GWh/an, les projets de taille supérieure n'ont plus de solution de financement pérenne en dehors des CPB. Des nouveaux projets sont prêts à être engagés, tandis que près de 100 installations de cogénération pourraient se convertir de manière anticipée à l'injection de biométhane, représentant à elles seules plus de 200 millions d'euros d'investissements dans les territoires. D'autres installations, arrivant en fin de contrat, doivent également pouvoir disposer d'une perspective claire. Faute de cadre adapté, l'ensemble de ces projets reste aujourd'hui gelé, reporté ou fragilisé. Dans ces conditions, continuer à repousser la publication de la trajectoire CPB post-2028, alors même que le volume éligible au tarif d'achat reste plafonné à 800 GWh/an et que d'autres leviers complémentaires, tels que l'Incitation à la Réduction de l'Intensité Carbone des Carburants (IRICC), ne sont pas encore pleinement opérationnels, revient à prendre le risque de casser une dynamique industrielle, agricole et territoriale prête à changer d'échelle. **La filière demande donc la publication, avant la mi-juillet 2026, d'un décret fixant une trajectoire CPB claire et crédible jusqu'en 2035.**

De nouvelles technologies prêtes à franchir un cap industriel

Au-delà de la méthanisation, la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et le power to méthane élargissent dès aujourd'hui le champ des gaz renouvelables et bas carbone, en valorisant des ressources complémentaires et en diversifiant les voies de production. Cet élargissement suppose aussi d'anticiper la place de l'hydrogène renouvelable dans le système énergétique de demain.

Déjà engagées dans des phases de démonstration ou de déploiement, ces solutions doivent désormais être accompagnées pour franchir un cap industriel et contribuer pleinement aux objectifs énergétiques et climatiques de la France. La mise en service, en 2025, de Denobio, première installation française de power to méthane injectant dans le réseau, illustre cette montée en puissance

et la complémentarité croissante entre énergies renouvelables électriques, hydrogène renouvelable, CO2 biogénique et infrastructures gazières.

Le changement d'échelle du CO2 biogénique passera également par une meilleure organisation de ses flux, une condition essentielle pour relier efficacement les lieux de production aux usages industriels et, à terme, aux solutions de séquestration.

Des infrastructures gazières au service d'une décarbonation rapide et concrète

Les gaz renouvelables et bas carbone présentent un atout décisif : ils peuvent être injectés dans les infrastructures existantes, avec des investissements maîtrisés, pour répondre à l'ensemble des usages : chauffage, industrie, mobilité.

Avec le développement du maillage des réseaux et des stations de rebours à l'interface entre réseaux de transport et de distribution, les infrastructures gazières françaises permettent d'accueillir, d'acheminer et de stocker le biométhane produit localement et en continu sur l'ensemble du territoire. En ce sens, le biométhane constitue ainsi un levier concret de flexibilité et de décarbonation immédiate. Chaque consommateur peut d'ores et déjà souscrire une offre de biométhane auprès de son fournisseur et réduire l'empreinte carbone de sa consommation sans modifier son installation.

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr

 [Syndicat des énergies renouvelables](#)

Gaz et Territoires est le syndicat professionnel représentatif des entreprises locales de distribution de gaz. Ses adhérents sont des acteurs locaux, appartenant à la sphère publique ou coopérative, ayant des missions de service public et d'intérêt général au cœur des territoires dans lesquels ils sont implantés. Au plus proche des attentes et par une fine connaissance du terrain, les entreprises locales de distribution accompagnent les usagers, créent du lien et de l'emploi local, innovent et œuvrent à accélérer la transition énergétique. Elles opèrent en circuit-court au sein des territoires qu'elles desservent, attentives à l'acceptabilité sociale et entretiennent la confiance de plus de 2 millions d'habitants.

Suivre **Gaz et Territoires** sur www.gaz-et-territoires.fr

GRDF est le gestionnaire du plus grand réseau de distribution de gaz en Europe. Il exploite et entretient 207 000 km de réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens. GRDF est l'acteur incontournable d'une transition énergétique abordable et ancrée dans les territoires. Présent dans plus de 9 500 communes, l'entreprise est le partenaire des collectivités qu'elle accompagne dans leur décarbonation au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

GRDF distribue le gaz à près de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour chaque usage, GRDF propose des solutions pragmatiques pour réduire l'empreinte carbone de ses clients : sobriété, gaz vert, efficacité énergétique et équipements performants.

L'entreprise se mobilise pour atteindre 20 % de gaz verts dans les réseaux en 2030, un objectif qui permettra au plus grand nombre de bénéficier d'une énergie renouvelable et produite en France.

GRDF est le 1er distributeur de gaz qui s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation - tous scopes confondus et à périmètre constant - en adéquation avec l'accord de Paris.

Retrouvez toute l'actualité de **GRDF** sur l'espace presse de [Just decarb](#)

Contact presse NaTran :

Chafia BACI - 06 40 48 54 40

chafia.baci@grtgaz.com

NaTran (nouveau nom de GRTgaz), a ouvert une nouvelle page de son histoire en 2025 en changeant de nom et en adaptant un projet d'entreprise NaTran2030 tourné vers la transition énergétique et la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'entreprise se fixe de consacrer d'ici à 2030 plus de 50% d'investissements annuels à la transition énergétique. Pour y parvenir, l'entreprise adapte son réseau et ses pratiques aux défis écologiques, économiques et numériques. Elle propose des infrastructures et une logistique adaptées aux gaz qui participent à la transition énergétique (biométhane, H2 et CO2). NaTran est le 2ème opérateur de transport de gaz en Europe. Le Groupe compte deux filiales :

Elengy (leader des terminaux méthaniers en Europe) et NaTran Deutschland (opérateur du réseau MEGAL). NaTran assure des missions de service public visant à garantir la sécurité d'acheminement de ses clients. Son centre de recherche NaTran R&I (précédemment RICE) fait référence au niveau international en matière de recherche et d'innovation appliquée à la transition énergétique. Chiffres clés NaTran Groupe : 33 791 km de canalisations, 623 TWh de gaz transporté, 3 671 salariés, 2,5 Mds € de chiffre d'affaires en 2025.

Pour en savoir plus sur **NaTran** et ses initiatives, rendez-vous sur